



2026 / 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES** sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ANDRIOLLO Corinne – BILLIET-PRADES Yves – BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – DUNAND François – GACON Christine – KALIAKOURAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – POULIN Nathalie – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

Date de Convocation :
1^{er} avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 24
Votants : 24

Monsieur Jean Yves MORIN est désigné Secrétaire de séance.

Objet : Election des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués

Le Président propose au conseil communautaire de procéder à l'élection des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;
Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;
Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents et conseillers communautaires délégués doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCLAME Monsieur Thierry BRUNIER, élu vice-président et le déclare installé.

PROCLAME Monsieur Dominique COLLIARD, élu vice-président et le déclare installé.

PROCLAME Monsieur Jean-Michel VORGER, élu vice-président et le déclare installé.

PROCLAME Madame Françoise MARTINET-BON, élue vice-présidente et la déclare installée.

PROCLAME Monsieur Daniel COLLOMB, élu vice-président et le déclare installé.

PROCLAME Monsieur Marc MATHIS, conseiller communautaire délégué et le déclare installé.

PROCLAME Madame Evelyne KALIAKOURAS, conseillère communautaire déléguée et la déclare installée.

PROCLAME Monsieur François DUNAND, conseiller communautaire délégué et le déclare installé.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
24			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Jean Yves MORIN

Le Président,

André POINTET.

